



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la mer et  
du littoral de Corse**

**Service gestion intégrée  
de la mer et du littoral**

Bastia, le 29 avril 2024

## **Synthèse de la consultation du public**

### **Titre du projet concerné**

Dérogation de capture, transport, détention et relâcher dans le milieu naturel, à des fins scientifiques de Grandes cigales de mer, *Scyllarides latus*, espèce animale protégée, le long du littoral de la Corse-du-Sud, hors Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.

### **Contexte et objectifs**

La mise en œuvre du projet cité ci-dessus requiert l'obtention d'une « dérogation espèce protégée » au titre du L411-2 du code de l'environnement. En application du L120-1 de ce même code, le dossier de demande de dérogation a fait l'objet d'une consultation du public.

### **Modalités de la consultation du public**

Le dossier de demande de dérogation présenté par l'Université de Corse (Plateforme STELLA MARE) a été déposé sur le site internet de la préfecture de Haute-Corse. La consultation du public s'est déroulée du 9 au 23 avril 2024 inclus.

Les avis du public s'effectuaient par voie électronique à l'adresse suivante : [pem.dmlc@mer.gouv.fr](mailto:pem.dmlc@mer.gouv.fr)

ou par voie postale à l'adresse suivante : DMLC site de Bastia 8 Bd Danési CS 60008 20411 Bastia cedex 9

### **Avis déposés**

La boîte électronique a été vérifiée le 26 avril 2024. Trois avis de nature favorable ont été déposés. À ce jour, aucun courrier n'est parvenu à la DMLC par voie postale.

### **Résultats de la consultation du public**

Compte-tenu du soutien manifesté aux opérations portées par Stella Mare lors de cette consultation du public, l'instruction de la demande de « dérogation espèce protégée » peut se poursuivre sans délai.